



MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS LETTRE OUVERTE DE FO JUSTICE

► **RÉPONSE du Garde des Sceaux :**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Le garde des Sceaux
ministre de la Justice**

Monsieur Emmanuel Baudin
Syndicat National Force Ouvrière Justice
3 Avenue de Bellevue
91210 Draveil

Paris, le **16 SEP. 2026**

N/Réf. : JUS-AC/2026D/8806

chy

Monsieur le Secrétaire général,

Par un courrier en date du 25 août 2026, vous avez souhaité m'interpeller sur plusieurs sujets intéressant les agents du Ministère de la Justice, et avez sollicité une audience auprès de moi.

J'ai reçu votre délégation, comme j'ai reçu ou recevrai l'ensemble des organisations professionnelles représentatives du personnel du ministère de la Justice en cette rentrée.

Je veux souligner l'importance que j'accorde à mes échanges avec les partenaires sociaux, pour un dialogue social de qualité, œuvrant à une amélioration concrète des conditions de travail de l'ensemble des agents dont j'ai la responsabilité.

Je m'étais également engagé à répondre par écrit, point par point, à l'ensemble des dossiers que vous évoquiez dans votre courrier. Je reprendrai ainsi ces sujets en reprenant l'ordre de votre courrier, sans en mésestimer l'importance respective.

Ainsi, pour la Direction générale de l'administration pénitentiaire :

Vous notez l'augmentation du nombre des personnes détenues, qui a des conséquences tant sur les conditions de détention de la population carcérale que sur les conditions de travail des personnels. Je vous confirme la mobilisation de mes services pour réduire les effets du surencombrement des établissements pénitentiaires. Ainsi, la DACG a adressé une circulaire en date du 27 mai 2026 relative à l'octroi de réductions de peine et de libérations sous contrainte de plein droit. La DGAP soumet quant à elle à l'autorité judiciaire des propositions d'aménagement, sous la forme notamment de la semi-liberté, de la détention électronique ou du placement extérieur. En outre, le programme immobilier du plan 15 000 se poursuit pour permettre l'agrandissement du parc immobilier pénitentiaire. À ce jour, 25 établissements ont été livrés pour un total de 7 504 places. La DGAP s'est attachée à mettre en œuvre, comme je l'avais annoncée en avril 2025, une nouvelle politique immobilière permettant de construire plus rapidement (18 mois contre 7 ans pour un établissement classique) et à plus faible coût (environ 200 000 euros par place, soit près de deux fois moins cher), portant ainsi le nombre de nouvelles places prévues sur le calendrier 2026-2028 à 5000. Est ainsi attendue au début de l'année 2027 l'ouverture de trois structures modulaires à Troyes-Lavau, Maubeuge et Fleury Mérogis. Enfin, vous appelez à des évolutions législatives.

En vertu du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs, je ne saurais préjuger des dispositions qui pourraient être votées par le Parlement. Je vous indique toutefois que l'article 7 du projet de loi sur l'exécution des peines soumettra aux parlementaires des propositions inédites d'alternative à l'incarcération pour les établissements les plus encombrés. Cet article devrait être

13, place Vendôme

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!**

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS

accompagné d'une proposition de loi portée par la commission des lois de l'Assemblée nationale, visant à réduire le nombre de matelas au sol.

Vous évoquez également les perspectives budgétaires pour l'année 2027. Le schéma d'emploi du projet de loi de finances prévoit la création de 680 postes au profit de la DGAP. Suite aux revendications des partenaires sociaux, et après échange avec le Ministère de l'action et des comptes publics, nous avons pu obtenir l'entrée en formation de 100 surveillants supplémentaires dès l'automne 2026, portant ainsi la prochaine promotion d'élèves entrant à l'ENAP à 550 élèves-surveillants.

Vous soulignez dans votre lettre le retard de traitement observé dans les reprises d'ancienneté des agents ayant eu des parcours professionnels diversifiés. J'entends votre interrogation, et j'ai rappelé à mes services la nécessité de faire preuve de diligence dans la reprise des parcours, pour assurer à nos agents la rémunération qu'ils méritent.

Vous appelez à la création d'une prime d'encadrement. Une telle prime nécessiterait une enveloppe de 7 millions d'euros et concernerait 3 500 agents. Cette mesure est actuellement à l'examen pour déterminer un calendrier de déploiement compatible avec le cadre budgétaire de notre action. Je vous confirme toutefois souhaiter un versement de cette prime dès l'année 2027, sous réserve des moyens qui nous seront octroyés.

S'agissant de la sécurisation des domaines pénitentiaires, je souhaite vous rappeler mon engagement pour une étanchéité des établissements, et la prévention de l'introduction de tout objet interdit, notamment les drones et les téléphones portables. Cette politique s'est traduite par des avancées concrètes : 23 établissements sont d'ores et déjà équipés de DNCI (détection et neutralisation des communications illicites), 71 sont équipés de DNCD (dispositifs de neutralisation contre les drones) et 7 de plus le seront d'ici la fin de l'année 2026. 11 quartiers d'isolement ont fait l'objet de travaux de sécurisation depuis mon arrivée à la tête de ce ministère. Enfin, dans le but de prévenir toute action illégale des personnes détenues les plus ancrées dans la criminalité organisée, j'ai souhaité la création de quartiers de lutte contre la criminalité organisée : 3 QLCO sont d'ores et déjà en service et 2 le seront en 2027, à Valence et à Aix Luynes.

En complément, je souligne qu'en 2026, la DGAP a consacré 30 millions d'euros de ses crédits de maintenance à des travaux de sécurisation.

S'agissant de la réserve pénitentiaire, vous appelez à une rémunération juste de nos agents qui, après leur départ à la retraite, s'engagent de nouveau dans leur administration. Le projet de décret mettant en œuvre l'article 102 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2026 est en cours d'examen par le Conseil d'Etat. Il prévoit une dérogation aux règles d'écurement prévus par la loi et permettrait, s'il était adopté, aux réservistes pénitentiaires de cumuler pleinement indemnités de réserve et pension de retraite.

S'agissant de la sécurisation des SPIP, je vous informe que la DGAP a lancé un recensement des dispositifs de sécurité dans l'ensemble des SPIP du territoire, qui doit être achevé d'ici la fin de l'année 2026. Comme nous avons pu en échanger en audience, la DGAP étudie actuellement un projet d'alarme géolocalisée sur le smartphone professionnel (projet DIANE) permettant d'assurer une bienveillante veille des agents des SPIP en missions extérieures. Enfin, la DGAP a présenté cet été à l'ensemble des organisations professionnelles un projet de protocole opérationnel prévoyant l'intervention des forces de police et de gendarmerie en SPIP.

D'ores et déjà, dès cette année, la prime de surencombrement est portée de 100 euros à 300 euros bruts. Elle concernera les agents d'un établissement dont au moins un secteur d'hébergement connaît un taux d'occupation supérieur à 150%. La prime concernera le corps d'encadrement et d'application, de même que les personnels techniques et administratifs.

S'agissant de la mobilité des CPIP en outre-mer, je souhaite vous indiquer que je suis disposé à envisager une revalorisation du nombre de points attribués aux critères relatifs aux CIMM (centres d'intérêts matériels et moraux). Je vous précise toutefois qu'une telle revalorisation ne saurait toutefois priver de perspective de mobilité en outre-mer les agents originaires de l'hexagone.

S'agissant des personnels des greffes pénitentiaires, dont je souhaite exprimer ma considération pour la sensibilité de leurs missions et l'expertise que suppose leur exercice, j'ai demandé à la DGAP et

au Secrétariat général de travailler sur l'attractivité de leurs métiers, qui pourrait se traduire par des avancées indemnitaires, ainsi que par un processus de filiarisation.

Enfin, s'agissant des conditions d'exercice des agents, j'ai souhaité conforter l'équipement des surveillants pénitentiaires pour une sécurisation constante de leurs interventions. Je vous confirme ainsi que la DGAP poursuit le déploiement des pistolets à impulsion électrique (PIE) : 304 ont été livrés aux équipes de sécurité pénitentiaire en 2025. D'ici la fin de l'année 2026, 850 seront déployés auprès des PREJ, des unités hospitalières et des ELSP. Une nouvelle vague de déploiement des caméras individuelles débute avant la fin de l'année 2026. Enfin, le déploiement des aérosols incapacitants se poursuit.

Pour les corps communs, les personnels administratifs et techniques :

Le réexamen quadriennal 2026 est en cours de mise en œuvre. Les revalorisations associées ont été mises en paiement dès juillet et continueront à l'être pour l'ensemble des bénéficiaires d'ici la fin de l'année 2026.

La revalorisation de l'IFSE prévue pour 2026 est en cours, pour une finalisation d'ici la fin de l'année, quels que soient les lieux d'affectation des agents.

S'agissant du plan de requalification, le guichet unique a été saisi sur la base d'un projet de décret élaboré en concertation avec les organisations professionnelles. Un groupe de travail est prévu au mois d'octobre pour identifier les postes susceptibles de requalification en catégorie B.

Enfin, s'agissant des personnels techniques, un groupe de travail avec les syndicats était organisé le 3 septembre, sur des problématiques aussi diverses et fondamentales que le recrutement, la formation et la mobilité. Sans préjuger des conclusions du groupe de travail, je vous indique que le Secrétariat général travaille à l'organisation, pour 2027, d'un concours d'ingénieur et d'un concours de techniciens, et prévoit le recrutement d'adjoints techniques titulaires.

S'agissant des agents contractuels :

Non seulement je ne saurais souscrire au terme totalement excessif de « purge » que vous employez s'agissant des agents de la DGAP mais souhaite redire mon estime et ma reconnaissance envers l'engagement des agents contractuels du ministère. Les DISP, pour respecter leur schéma d'emploi obéissant à des paramètres budgétaires qui s'imposent à chacun, doivent toutefois prendre des décisions.

S'agissant de la protection judiciaire de la jeunesse, l'ouverture de 150 nouveaux postes statutaires à la mobilité a été alimentée pour partie par les nouveaux postes au PLF 2026, et par des redéploiements, cela avait été annoncé en toutes transparence aux organisations professionnelles. Parmi ces redéploiements, des ETPT de renfort ont été mobilisés pour être transformés en postes pérennes dans les services de milieu ouvert.

S'agissant des services judiciaires et des personnels de greffe :

S'agissant du protocole d'accord du 26 octobre 2023 sur la filière greffe, plusieurs mesures sont d'ores et déjà mises en œuvre : il en est ainsi de la revalorisation de la grille du corps des greffiers, du recentrage de l'examen professionnel d'accès au grade de greffier principal sur l'expertise procédurale et de l'abrogation du statut d'emplois de greffier fonctionnel. La mise en place d'un statut particulier du corps des cadres greffiers des services judiciaires est en cours de finalisation. Enfin, le plan de requalification de 700 adjoints administratifs est en cours et mobilise les équipes.

Pour permettre la nécessaire revalorisation du corps des directeurs de service du greffe, les décrets du 26 décembre 2025 instaurent une grille indiciaire revalorisée, avec un accès linéaire au HEA et HEB. Les parcours de carrière se voient améliorés avec un taux de promotion pour l'accès au grade de directeur principal porté à 9% et une possibilité d'avancement sur place.

Vous évoquez également les effectifs de greffe : en cinq ans, 9500 fonctionnaires ont été recrutés dont près de 5000 personnels de greffe. Pour 2027, le schéma d'emploi du projet de loi de finance prévoit 333 ETP de greffiers supplémentaires.

Je demeure en outre attentif aux conditions de travail des personnels des services judiciaires, magistrats, fonctionnaires et contractuels. En 2024 a été créé un bureau sur la qualité de vie au travail et la prévention des discriminations. Les agents disposent également d'un numéro vert, et peuvent

s'appuyer sur un réseau élargi de psychologues cliniciens pour les accompagner. Enfin, depuis trois ans, la direction dispose d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT) ;

Enfin, vous évoquez la situation des attachés de justice : s'ils demeurent des agents non titulaires, les attachés peuvent bénéficier au terme d'un CDD d'un CDI. Depuis le 1er septembre 2026, 163 attachés bénéficient ainsi d'un CDI. Par ailleurs, les attachés de justice ont désormais accès au second concours professionnel de l'ENM au bout de trois ans d'exercice.

S'agissant de la protection judiciaire de la jeunesse :

Vous appelez dans votre courrier à une réforme des cadres de la Protection judiciaire de la jeunesse. Je partage votre analyse d'une nécessaire revalorisation de la fonction des cadres éducatifs, dont la grille de rémunération actuelle ne reflète pas la réalité de leurs responsabilités et de leur engagement.

La Protection judiciaire de la jeunesse travaille ainsi à une revalorisation des grilles des cadres éducatifs comme des directeurs de service, et je suivrai ces travaux avec vigilance.

S'agissant des psychologues :

Je veux saluer le rôle déterminant des psychologues du Ministère de la Justice, tant auprès de nos agents que de nos publics.

Le Secrétariat général a organisé un concours durant l'année 2026, couronné de succès, comptant 93 lauréats et permettant la titularisation de 70 contractuels.

Chaque direction est pleinement mobilisée pour assurer le recrutement et l'accompagnement de nos psychologues. Pour la DGAP, un état détaillé des psychologues en activité a été dressé en juillet 2026. La PJJ s'attache également à s'appuyer sur leur expertise : sur les 483 ETP, 94% sont pourvus. Enfin, au sein des services judiciaires, un réseau des psychologues cliniciens est en place, et la cartographie des emplois est passée de 17 à 45 postes.

S'agissant des assistants de service social :

J'attache une grande importance aux missions de nos assistants de service social, qui sont des acteurs déterminants pour la qualité de vie au travail et la politique d'accompagnement de nos agents, ainsi que pour la prise en charge de certains de nos publics. Cette importance a été réaffirmée avec force dans le cadre de l'accord ministériel relatif à la qualité et aux conditions de travail.

Actuellement au nombre de 404, je souhaite que les effectifs de ces agents essentiels pour notre administration soient préservés. C'est la raison pour laquelle le Secrétariat général organise actuellement un concours, pour des prises de fonction prévues pour décembre 2026.

J'ai par ailleurs demandé au Secrétariat général de travailler sur les conditions de mise en œuvre d'avancées indemnitaires et de revalorisation.

Sur l'ensemble des points que vous évoquez, les directions du ministère de la Justice sont entièrement mobilisées pour obtenir des avancées concrètes.

Le budget sans précédent que j'ai obtenu pour ce ministère dans le cadre du projet de loi de finances de 2027, de 11 milliards d'euros, soit 460 millions d'euros de plus que l'an dernier, permettra de répondre à plusieurs revendications légitimes.

Soucieux d'un dialogue constant avec les partenaires sociaux de ce ministère, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Avec tout mon
respect et mon
attachement pour
vos agents.


Gérald DARMANIN

FO Justice – le 16 septembre 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER!!
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS